

AFFAIRE N° 22. - Approbation du marché de gré à gré avec l'Entreprise VELIA pour la construction d'une classe Economique à Champ Fleuri Filles - Autorisation de solliciter un emprunt de 516.000 Frs auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE pour en assurer le financement.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Une classe de perfectionnement (enfants inadaptés) a été créée à CHAMP FLEURI Filles. Aucun local n'étant prévu à cet effet, il nous a été accordé sur le "Fonds d'Allocations Scolaires 1968" une subvention destinée à financer la construction d'une classe Economique, en adjonction aux classes existant déjà à CHAMP FLEURI Filles.

1) Je vous demande donc de m'autoriser à passer un marché de gré à gré avec l'Entreprise VELIA Roger, laquelle accepterait de construire cette classe pour 1.450.000 Frs CFA.

Les honoraires de l'Architecte (Monsieur FRIZEL) s'élèverait à 72.500 Frs et la dépense totale à 1.522.500 Frs CFA.

2) Afin de couvrir partiellement la participation communale, je vous demande de m'autoriser à solliciter auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE un emprunt de 516.000 Frs.

Le financement de l'opération s'établirait donc ainsi:

- Subvention du Conseil Général (Loi BARANGE).....	900.000 Frs Cfa
- Emprunt auprès de la C.C.C.E.	516.000 Frs Cfa
- Participation communale (Budget Supplémentaire 1968, Chapitre 903, Article 2302-01)	106.500 Frs Cfa
	<hr/>
	1.522.500 Frs Cfa
	<hr/>

*Opposé
sous le nom
de Secrétaire
M. de la Préfet
1969
M. Ph. Keruel
Pour copie certifiée conforme
de Directeur des affaires
Financières
M. Ph. Keruel*

M. RIVIERE. - Est-ce que M. VELIA a déjà travaillé pour la Commune?

LE MAIRE. - Non, mais il est agréé par l'O.P.C.C.B. L'architecte, M. FRIZEL et l'ingénieur communal, M. BEL surveilleront les travaux.

Après échange de vues, le Maire met aux voix le rapport qui est adopté à l'unanimité, moins la voix de M. RIVIERE qui s'est abstenu.